



15ème législature

Question N° : 16385	De Mme Sandrine Josso (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Prévention et sensibilisation aux accidents vasculaires cérébraux (AVC)	Analyse > Prévention et sensibilisation aux accidents vasculaires cérébraux (AVC).
Question publiée au JO le : 29/01/2019 Réponse publiée au JO le : 10/12/2019 page : 10803		

Texte de la question

Mme Sandrine Josso alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prévention et la sensibilisation aux accidents vasculaires cérébraux (AVC). Elle rappelle que les accidents vasculaires cérébraux constituent, en France, la première cause de mortalité chez les hommes et la troisième cause de mortalité chez les femmes. Dans le monde, l'AVC constitue la deuxième cause de mortalité, selon l'Organisation mondiale de la santé. Chaque année, en France, environ 130 000 personnes sont touchées, 40 000 personnes décèdent de ses suites et 30 000 personnes gardent des séquelles lourdes. De plus, chaque année en France, le nombre d'AVC augmente, en moyenne de 5 %. La question de la prévention apparaît comme une solution majeure pour limiter les risques de décès et de séquelles. Une sensibilisation aux signes d'alerte est fondamentale afin qu'une prise en charge rapide des patients ait lieu. L'accident vasculaire cérébral est encore trop méconnu de la population, de même que ses premiers signes. D'ailleurs, un sondage Odoxa pour la Fondation pour la recherche sur les AVC révélait, en 2017, que 35 % des sondés n'auraient pas le réflexe d'appeler le Samu s'ils étaient confrontés à un AVC. Pourtant, la Haute autorité de santé, dans un rapport rendu public le 27 juillet 2018, recommande, entre autres, d' « encourager et répéter les campagnes d'information vis-à-vis du grand public. L'information ne doit pas se limiter aux patients ayant des facteurs de risque vasculaire, mais doit concerner l'ensemble de la population y compris les jeunes ». Elle lui demande donc de bien vouloir lui communiquer son avis sur ces questions. Plus particulièrement, elle l'interroge sur les mesures envisagées par son ministère en termes de campagnes de prévention et de sensibilisation aux accidents vasculaires cérébraux, et notamment sur les signes d'alerte.

Texte de la réponse

L'accident vasculaire cérébral (AVC) constitue la deuxième cause de décès chez l'adulte et la première cause de handicap. La prévention est donc une priorité majeure pour réduire les facteurs de risque. La journée mondiale de l'AVC a permis de confirmer la détermination du Gouvernement à améliorer la prévention et l'information de la population depuis les signes d'alerte jusqu'à la prise en charge. La stratégie nationale de santé 2018-2022 prévoit la mise en place de mesures de prévention tout au long de la vie pour réduire les facteurs de risques et vivre en meilleure santé. Il s'agit notamment d'informer sur la nécessité d'une alimentation moins salée et mieux équilibrée, en luttant ainsi contre le surpoids. De même, l'arrêt du tabac, la réduction de la consommation d'alcool, la pratique d'une activité physique régulière, la lutte contre le stress sont autant d'actions qui diminuent les risques d'hypertension artérielle, d'obésité, de diabète, d'hypercholestérolémie pouvant favoriser la survenue d'un AVC.



Soutenu par l'ensemble du Gouvernement, le plan national de santé publique « priorité prévention », concrétise la volonté de placer la prévention au centre des actions pour permettre à chaque Français de naître, grandir, vivre et vieillir en bonne santé.